

commerçants réalisent presque un demi-million de dollars de bénéfices à l'égard de cette transaction?

Le très hon. M. Gardiner: C'est encore faux, mais continuez votre discours.

M. Charlton: D'après ce qu'a dit le ministre au Collège MacDonald, le beurre a été vendu aux commerçants 40-4c. la livre. Je n'ai pas sous les yeux la coupure de journal contenant cette déclaration, mais je l'ai à mon bureau. C'est ce qu'a déclaré le ministre.

Le très hon. M. Gardiner: Ce beurre a été vendu à Halifax 56c. Je n'ai jamais dit qu'il l'a été à 40. J'ai dit que s'il avait été livré au Canada au même prix qu'on avait demandé aux Anglais, nous aurions pu l'obtenir à 40c., mais il n'a pas été livré au même prix.

M. Charlton: Évidemment alors, on n'a pas fidèlement rapporté les paroles du ministre; car la coupure de journal que je possède mentionne 40c.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai pas vu cela. J'ai lu les rapports de la plupart des journaux et ce n'est pas ce qu'ils ont dit. La déclaration que j'ai faite se trouve au hansard. Le député peut la lire et se renseigner.

M. Charlton: Je puis aller chercher la coupure et la lire au ministre. J'en ai parlé lors du débat sur l'exposé budgétaire, mais le ministre n'était pas à la Chambre.

Le très hon. M. Gardiner: Ce n'est pas alors un compte rendu de ce que j'ai dit. Ma déclaration est contenue au hansard; le député n'a qu'à s'y reporter.

M. Charlton: C'est étrange tout de même que ce soit l'unique fois où il ait été question de 40-4c. dans un journal ou ailleurs. Toutes les autres fois, il a été question de 56½c. Je me demande si le commerce n'a pas été quelque peu désappointé du prix qu'a mentionné le ministre au Collège MacDonald. Il est évident que les commerçants l'ont été. Il est indéniable que ce prix est mentionné dans la coupure du journal qui rapportait le discours du ministre et ce prix n'a pas été réfuté quand je l'ai mentionné pendant le débat sur l'exposé budgétaire.

Le très hon. M. Gardiner: Pour qu'on ne se méprenne pas, je signale que j'ai fait cette déclaration pour la première fois dans un discours dont j'ai donné lecture à la Fédération des agriculteurs à Calgary. On en a des copies. Je l'ai communiquée aux journaux et elle a même été annoncée à la radio.

M. Charlton: Je l'ai entendue.

Le très hon. M. Gardiner: Puisqu'il l'a entendue, l'honorable député ne peut en douter.

[M. Charlton.]

J'avais déclaré que si le prix du beurre au Canada était fixé au niveau du prix de vente aux Anglais, il pouvait être fixé à 40-4c.

M. Charlton: Inutile de chicaner là-dessus avant que j'aie la coupure du journal. Je la ferai alors voir au ministre. Il aura la preuve qu'il a fait une telle déclaration. Peut-être dira-t-il qu'on a mal rapporté ses paroles.

M. Thatcher: Il y a un problème sur lequel je veux appeler l'attention du ministre. Bon nombre de jeunes cultivateurs de ma circonscription m'écrivent au sujet des difficultés qu'ils éprouvent aujourd'hui à acheter des terres, par suite de la cherté des terres et de l'outillage nécessaire à l'exploitation d'une ferme. Beaucoup de ces jeunes gens ont une extrême difficulté à se lancer dans l'agriculture pour leur propre compte. Alors ils émigrent vers les villes, et le nombre des terres affermées augmente. Il n'y a pas longtemps la Fédération des agriculteurs de la Saskatchewan a présenté au cabinet un mémoire renfermant un vœu que je désire consigner au hansard.

Nous recommandons que la loi fédérale du prêt agricole soit modifiée de manière à permettre de lancer un programme en vertu duquel des jeunes agriculteurs possédant les aptitudes requises pourraient, sous une surveillance appropriée, obtenir la plus grande partie du capital requis et le rembourser d'après un plan d'amortissement à longue échéance.

Je suppose que le même problème se pose dans d'autres provinces. Le ministre pourrait-il me dire aujourd'hui si la loi fédérale du prêt agricole ne pourrait pas être modifiée de manière à permettre à ces jeunes cultivateurs de financer au moins partiellement l'achat d'une terre, au moyen d'un prêt. La province pourrait peut-être contribuer à ce plan de quelque façon. On pourrait peut-être conclure un accord fédéral-provincial à ce sujet. Cependant, je ferai remarquer au ministre que c'est là un problème grave pour plusieurs de nos jeunes ruraux. Je ne sais trop quelle est la solution à ce problème, mais il devrait être possible de modifier la loi fédérale du prêt agricole de manière à permettre aux jeunes cultivateurs de s'acheter des fermes.

M. le président suppléant: Le crédit est-il adopté?

M. Thatcher: Non. Le ministre peut-il me dire si l'on étudie cette question?

Le très hon. M. Gardiner: Je ne crois pas que je le puisse. La question n'entre pas dans le cadre de mes crédits. Elle intéresse les Finances. La Commission du prêt agricole relève du ministère des Finances. Ce n'est pas mon ministère qui en est chargé.